

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1778

24 juillet 2013

SOMMAIRE

Arnica S.A., SPF	85344	RapidEye S.à r.l.	85343
Azul S.à r.l.	85298	RE Acqua S.A.	85339
BNP Paribas Lease Group Luxembourg	85298	RéA FIN	85343
Déco-Carrelages S.à r.l.	85301	Real Estate Luxembourg S.A.	85344
De Cock S.à r.l.	85301	Real Estate Prime Locations SA	85339
Deltalux-Business S.à r.l.	85300	Reasar S.A.	85339
Dentsply Dental S.à r.l.	85301	Restaurant-Pizzeria Il Fragolino S.à r.l. ...	85343
Dundeal (International) 6 S.à r.l.	85298	Rheimolux Sàrl	85344
IPN Capital SPF S.A.	85305	RHG S.A.	85344
Keystone Property Development	85318	Rho Ventures AWS Canada, S.à r.l.	85332
KLC Holdings III S.A.	85318	Rister S.A.	85333
Nord Lounge S.A.	85322	Rister S.A.	85333
Nova Sicav	85323	Robeco Lux-O-Rente	85342
Oslo Investments	85343	Rosny Treveris MC S.C.A.	85339
Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l.	85339	SADMI (Luxembourg) S.A.	85341
Partners Group Listed Investments SICAV	85323	Salarlux Parent S.à r.l.	85324
Point Solutions S.à r.l.	85344	Securisk	85340
Prefood S.A.	85340	Sephira SA	85342
Premier Sàrl	85343	Serimnir Fund	85342
Premier Voet	85344	Skype Software	85342
Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF	85322	Sources Immo S.A.	85341
PR-Kettering Limited	85324	Swedmec S.à r.l.	85341
Progene S.A.	85340	Thai Union EU Seafood 1 S.A.	85322
Promepla Group S.à r.l.	85333	The TOWER S.A.	85319
Promepla Group S.à r.l.	85340	Thor 2 S.A.	85319
Pynchon S.A.	85343	Timken Lux Holdings II S.à r.l.	85319
		Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l.	85318

Azul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 165.080.

Par décision du gérant unique du 5 juin 2013

- Le siège social de la société AZUL S.à.r.l. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 05 juin 2013.

Pour AZUL S.à.r.l.

Référence de publication: 2013074056/13.

(130091577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BNP Paribas Lease Group Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074092/11.

(130092106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Dundeal (International) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.842.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of May.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 65 boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,413.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms. Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundeal (International) 6 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 12 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3053 of 18 December 2012, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 172125 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twelve thousand

five hundred and one euro (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to the one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to fully pay such shares together with a share premium of two million nine hundred thirty-seven thousand one hundred seventy-four euro (EUR 2,937,174.-) by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of two million nine hundred thirty-seven thousand one hundred seventy-five euro (EUR 2,937,175.-) (the "Receivable").

Following the contribution in kind, the Receivable ceases to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there existed no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

Art. 5. Share Capital. (Paragraph 1). "The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.413,- et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'"Associé Unique"),

représentée par Mlle Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 12 novembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3053, du 18 décembre 2012, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 172125 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lequel comparant dûment représenté, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euro (EUR

12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de deux millions neuf cent trente-sept mille cent soixante-quatorze euro (EUR 2.937.174,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de deux millions neuf cent trente-sept mille cent soixante-quinze euro (EUR 2.937.175,-) (la "Créance").

Suivant exécution de l'apport en nature, la Créance cessera d'exister et l'Associé Unique libère et décharge, irrévocablement, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

Art. 5. Capital Social. (Paragraphe 1). "Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille euro (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23549. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013074172/123.

(130091737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Deltalux-Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 116, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.870.

Extrait du Procès Verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue à Pétange le 21 mai 2013

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des associés de DELTALUX-BUSINESS Sàrl, inscrite au RC sous le n° B111.870, en date du 21 mai 2013:

La constatation de la démission du gérant technique actuellement en fonction, Monsieur Roberto SIMOES MORAIS, demeurant à L.4773 PETANGE, 78 rue Prinzenberg

La nomination comme gérant Monsieur Dirk CONINGS, demeurant à B-4280 Hannut, 2, rue de la Concorde.

Pour extrait conforme

Fait à Pétange, au siège social de la société, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013074182/15.

(130092041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

De Cock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 3, Kléngbousbiérg ZAC.

R.C.S. Luxembourg B 59.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 06 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013074179/10.

(130091415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Déco-Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 97.453.

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 28/01/2013:

- d'accepter la nomination du gérant technique:

- Monsieur ALBANESE Roberto, entrepreneur, né le 08/02/1970 à Cuorgne (Italie), demeurant à F-57290 SEREMANGE, 36, Rue du Près.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013074180/13.

(130091419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Dentsply Dental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.580.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of April.

In front of Maître Francis Kessler, public notary established in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Dentsply Dental S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.580 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 December 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 704 dated 16 March 2012 and never amended since.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, "Dentsply CE S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150469 (the "Sole Shareholder" or the "Contributor" or "DCE Sari"), duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 20,000 (twenty thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by DCE Sarl of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the below resolutions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2 (two United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 1,286,052,999.50 (one billion two hundred eighty-six million fifty-two thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars and fifty cents) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 0.20 (twenty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder consisting in a claim (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the full payment by the Contributor of the New Shares and of the Share Premium by means of the Contribution.

Contributor's Subscription - Payment

Thereupon the Contributor, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up entirely together with the payment of the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor in exchange for the issuance of the New Shares is composed of a claim.

Valuation

The total net value of the Contribution amounts to USD 1,286,053,001.50 (one billion two hundred eighty-six million fifty-three thousand one United States Dollars and fifty cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 25 April 2013, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- (a) Mr. Robert Winters, with address at 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvanie 17405, USA, as manager of the Company
- (b) Mr. William Reardon, with address at 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvanie 17405, USA, as manager of the Company
- (c) Ms. Deborah Rasin, with address at 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvanie 17405, USA, as manager of the Company
- (d) Mr. Hugo Froment, with address at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as manager of the Company
- (e) Mr. Andrew O' Shea, with address at 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as manager of the Company
- (f) Ms. Valerie Pechon, 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as manager of the Company

all represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the state-ment of contribution value;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, it is acknowledged that the shareholding of the Company is now composed of:

- DCE Sarl, holder of all the twenty thousand two (20,002) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the twenty thousand two (20,002) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions:

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at twenty thousand two United States Dollars (USD 20,002.-) represented by twenty thousand two (20,002) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7.000,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour d'avril.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Dentsply Dental S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166580 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, le 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 704 du 16 mars 2012.

Est apparu:

L'associé unique de la Société, «Dentsply CE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous la loi du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150469 (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur» ou «DCE Sarl»), dûment représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique indique avoir été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune entièrement libérées par le biais d'un apport en nature;
3. Souscription et paiement par DCE Sarl à la totalité des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessous; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2 USD (deux Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars Américains) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d' 1 USD (un Dollar Américain) de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission s'élevant à 1.286.052.999,50 USD (un milliard deux cent quatre-vingt-six millions cinquante deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains et cinquante centimes) (la «Prime d'Emission»), sur laquelle un montant de 0,20 USD (vingt centimes de Dollars Américains) sera prélevé et affecté à la réserve légale de la Société], l'intégralité devant être libéré par un apport en nature de l'Associé Unique consistant en une créance (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le complet paiement de l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par le biais de l'Apport.

Souscription de l'Apporteur - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales dans la Société et les payer entièrement avec la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé d'une créance.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à un montant total de 1.286.053.001,50 USD (un milliard deux cent quatre-vingt-six millions cinquante-trois mille un Dollars Américains et cinquante centimes).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datant du 25 avril 2013, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Ensuite interviennent:

- a) M. Robert Winters, ayant une adresse au 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvanie 17405, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société;
- b) M. William Reardon, ayant une adresse à 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvanie 17405, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société; et
- c) Mme Deborah Rasin, ayant une adresse au 221, West Philadelphia Street, York Pennsylvanie 17405, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société;

d) M. Hugo Froment, ayant une adresse au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société;

e) M. Andrew O'Shea, ayant une adresse au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société; et

f) Mme Valérie Pechon, ayant une adresse au 65, boulevard de la Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Tous représentés ici par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport;

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'augmentation de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, confirment expressément la description de l'Apport, ainsi que son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est pris acte que l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- DCE Sarl détenteur de 20.002 (vingt mille deux) parts sociales dans la Société.

Le notaire établit que les 20.002 (vingt mille deux) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, la présente assemblée peut donc valablement décider de toutes les résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin d'être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.002,-), représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2013. Relation: EAC/2013/5737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013074169/227.

(130091423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

IPN Capital SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.747.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of May.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg (the Notary).

THERE APPEARED:

VACON PROPERTIES S.A., a Panamanian public limited liability company (sociedad anónima), duly incorporated and existing under the laws of Republic of Panama, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama and being registered with the Registro Publico de Panama under number 924793/1/520207 (the Sole Shareholder or Appearing Party),

duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 17 April 2013 (the Proxy).

The said proxy, initialled ne varietur by the Proxy of the Appearing Party and the Notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such Appearing Party has requested the officiating Notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which it wishes to incorporate with the following articles of incorporation:

Art. 1. Form - Corporate Name.

1.1 There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name IPN Capital SPF S.A. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

1.2 The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a sole director only who does not need to be a Shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole director of the Company (hereafter referred to as the "Sole Director"), or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company (hereafter referred to as the "Board of Directors") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Director, or in case of plurality of managers, the Board of Directors of the Company.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Object.

4.1 The Company's object is to (directly or indirectly) acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

4.2 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

4.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow with or without interests money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Law.

4.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

4.6 The Company may also register, acquire and assign all intellectual property rights, register, acquire and dispose of patents and trademarks, as well as grant, manage, and develop licenses.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each (hereafter referred to as the “Shares”), all shares having equal rights. The sole holder of the Shares is referred to as the “Sole Shareholder” or, in case of plurality, the holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, subject to the mandatory provisions of the Law.

5.4 All Shares will have equal rights.

Art. 6. Repurchase of Shares.

6.1 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Indivisibility of Shares.

7.1 The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Form of Shares.

8.1 The Shares of the Company may be in registered form or in bearer form, or partly in one form or in other form, at the option of the Shareholders.

8.2 A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued by the Company.

8.3 Shareholders entitled to receive Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

8.4 In case of the bearer Shares, the Company shall issue the certificates representing bearer Shares. The bearer Shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law.

Art. 9. Board of Directors.

9.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors consisting of a minimum of three (3) directors (the “Directors”).

9.2 The number of Directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

9.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

9.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

9.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a simple majority of the votes of the Shareholders validly cast.

9.6 The Directors may be removed with or without cause.

9.7 When a legal entity is appointed as a Director of the Company, it must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Law.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»), and may choose among its members one or more vice-chairman. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»),

who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of Meeting, the person(s) convening the Meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such Meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for Meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 The Chairman shall preside at the Meetings of the Board of Directors. In his absence, the Shareholders or the Board of Directors shall decide by a majority vote that another director (or in case of a Shareholders' meeting) that any other person shall be in the chair of such Meetings.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

10.5 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the Meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned Meeting is given.

10.6 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the Meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such Meeting.

10.7. Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at the Meeting of the Board of Directors. In the event that at any Meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the Chairman of the Meeting of the Board of Directors shall have a casting vote.

10.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director.

10.9 The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

11.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 12. Powers of the Board of Directors.

12.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 10 hereof.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 13. Corporate Signature.

13.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

13.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

13.3 The Directors (except the case of the Sole Director) may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers.

14.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall

determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

14.2 The first managing director may be appointed by the General Meeting of Shareholders.

Art. 15. Conflict of Interest.

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a Director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.2 In the event that any Director or officer of the Company has in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting of Shareholders.

15.3 The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 16. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

16.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

16.2 It has the powers conferred upon it by the Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting.

16.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed Share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

16.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

16.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

16.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

16.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

16.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a Chairman and be chaired by the Chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a Secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a Scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

16.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

16.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

16.11 Shareholders taking part in a Meeting of Shareholders through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Voting Rights

16.12 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

16.13 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

16.14 Unless otherwise provided by Law or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes of the Shareholders validly cast.

Art. 17. Auditors.

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

Art. 18. Financial Year.

18.1 The financial year of the Company shall commence on January 1st of each year and shall terminate on December 31 of the same year.

18.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Law and accounting practice.

18.3 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

18.4 The annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 19. Dividend Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

19.2 From the net profits (as defined in the above article 19.1 and determined in accordance with the Law), five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors shall propose that cash available for remittance be distributed.

19.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders.

19.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

19.6 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 20. Dissolution and Liquidation of the Company.

20.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued Share capital is present or represented.

20.2 The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

20.3 To the extent possible, these Articles shall remain in effect during the liquidation.

20.4 No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of Shares held by it.

20.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 21. Amendments to the Articles.

21.1 The present Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

Art. 22. Applicable Law.

22.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2013. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2014.

Subscription and Payment for Share Capital

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
VACON PROPERTIES S.A.	1,000 Shares
Total	1,000 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-). Proof that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Incorporation of the Company

The Notary states that the conditions provided for in Article 26 of the Law have been observed and confirmed that a public limited liability company ("société anonyme") has been incorporated by virtue of the present deed under the name IPN Capital SPF S.A., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

Decisions of the Sole Shareholder of the Company

The Appearing Party, being the holder of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Directors and further resolved to elect the following person as Director for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2017:

Mr. Nikolay PROKOPOV, director, born in USSR, on March 27, 1964, residing at 38/1 Novoyasenevskiy prospect, Moscow 117463, Russian Federation.

2. Resolved to fix the registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Resolved to elect the limited liability company REVICONSLT S.à r.l., having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B 139.013, as statutory auditor for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the accounts as at 31st December 2017.

Costs and Notarial Deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred and twenty-five Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Party the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing party, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Proxy, who is known to the Notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the appearing party, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trois mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg (le Notaire).

A COMPARU:

VACON PROPERTIES S.A., une société anonyme Panamienne (sociedad anónima), dûment constituée et existante en vertu des lois de la République de Panama, ayant son siège social à East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama et étant immatriculée auprès du Registro Publico de Panama sous le numéro 924793/1/520207 (l'Actionnaire Unique ou la Personne Comparante),

dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 17 avril 2013 (le Mandataire).

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire de la Personne Comparante et le Notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Personne Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le Notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IPN CAPITAL SPF S.A. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

1.2 La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, l'administrateur unique de la société (ci-après l'«Administrateur Unique») ou le conseil d'administration de la Société (ci-après le «Conseil d'Administration») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales aussi bien que dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'en dehors.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

4.2 La Société pourra, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

4.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts avec ou sans les intérêts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi.

4.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci. Elle peut également procéder à toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, le développement et la gestion de bien immobiliers.

4.6 La Société peut également enregistrer, acquérir et céder tous droits de propriété intellectuelle; enregistrer, acquérir et céder des brevets et des marques de fabrique; ainsi que concéder, gérer et mettre en valeur les licences.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de trente et un Euro (EUR 31,-) chacune (ci-après les «Actions»), toutes les actions ayant des droits égaux. Le détenteur unique d'Actions est défini ci-après l'«Actionnaire Unique» ou, en cas de pluralité, les détenteurs d'Actions sont collectivement définis ci-après les «Actionnaires».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Actionnaires.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la Loi.

5.4 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

Art. 6. Rachat des Actions.

6.1 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Indivisibilité des Actions.

7.1 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'absence de nomination d'un tel mandataire sera sanctionnée par la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 8. Forme des Actions.

8.1 Les Actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour l'autre partie au porteur au choix des Actionnaires.

8.2 Il est tenu au siège social un registre des Actions nominatives, dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés par la Société.

8.3 Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les notifications et communications pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'il en soit fait mention au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une notification écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci de temps à autre.

8.4 En cas des Actions au porteur, la Société émet des certificats constatant la détention des Actions au porteur. Les Actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi.

Art. 9. Conseil d'Administration.

9.1 Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement. Si la Société a plus d'un Actionnaire, elle est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

9.2 Le nombre des Administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

9.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

9.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

9.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des voix des Actionnaires valablement émises.

9.6 Les Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans motif.

9.7 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, elle doit désigner un représentant permanent conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des

réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la Réunion, la/les personne(s) convoquant la Réunion fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les Réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Le Président présidera les Réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre Administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une Assemblée Générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces Assemblées et Réunions.

10.4 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

10.6 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la Réunion.

10.7 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une Réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le Président aura voix prépondérante.

10.8 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

10.9 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès-verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

12.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'article 10 des présents Statuts.

12.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la Loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Art. 13. Signature Sociale.

13.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas d'administrateur unique, valablement engagée par seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité des administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société, ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

13.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

13.3 Les Administrateurs ne pourront (à excepté le cas d'Administrateur Unique) engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

14.2 Le premier administrateur-délégué pourra être nommée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 15. Conflit d'Intérêts.

15.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient Administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est Administrateur associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contracte ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

15.2 Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société a dans quelque transaction de la Société un intérêt opposé à ceux de celle-ci, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote concernant cette transaction. Une telle transaction ainsi que l'intérêt de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir dans cette transaction sera rapportée à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

15.3 Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre ou transaction que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion

Art. 16. Assemblée Générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

16.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

16.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

16.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la Loi à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'Assemblée, le 20^e jour du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

16.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

16.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

16.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'Assemblée.

16.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un Président et sera présidée par le Président qui dirigera l'Assemblée. L'Assemblée Générale désignera un Secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'Assemblée et un Scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'Assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette Assemblée ou lors de l'Assemblée suivante.

16.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

16.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

16.11 Les Actionnaires participant aux Assemblées Générales soit par vidéoconférence, soit par toute autre forme de communication permettant leur identification, sont considérés comme présents pour le calcul des quorums et des votes.

Les moyens de communication utilisés doivent cependant permettre aux Actionnaires participant à ces assemblées de s'entendre les uns les autres de manière ininterrompue et doivent permettre la participation effective de ces personnes à de telles assemblées.

Droit de vote

16.12 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

16.13 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, Actionnaire ou non.

16.14 Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires valablement exprimées.

Art. 17. Surveillance.

17.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui peuvent ou pas être Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

18.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la Loi et les pratiques comptables.

18.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la Loi soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

18.4 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 19. Distribution de Dividendes.

19.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

19.2 De bénéfice net (tel que défini à l'article 19.1 ci-dessus et déterminé en conformité avec les dispositions de la Law) cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Actionnaires.

19.5 Malgré les dispositions précédentes, le l'Administrateur Unique ou, en cas de la pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Actionnaire(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Actionnaire(s).

19.6 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 20. Dissolution et Liquidation de la Société.

20.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix exprimées lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

20.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

20.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

20.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la Société en raison d'Actions détenues par elle.

20.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 21. Modification des Statuts.

21.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 22. Loi applicable.

22.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la Loi.

Dispositions Transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2013. L'Assemblée Générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2014.

Souscription et Libération du Capital Social

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions
VACON PROPERTIES S.A.	1.000 Actions
Total	1.000 Actions

Chacune de ces Actions a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), qui correspond à un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Constitution de la Société

Le Notaire constate que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été observées et confirme qu'une société anonyme a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination IPN Capital SPF S.A., avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Décisions d'Actionnaire Unique de la Société

La Personne Comparante, étant le détenteur de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentée par le Mandataire, a adopté les résolutions suivantes:

1. Fixe à un (1) nombre des Administrateurs et décide de nommer la personne suivante Administrateur pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

Monsieur Nikolay PROKOPOV, Directeur, né en URSS, le 27 mars 1964, demeurant à 38/1 Novoyasenevskiy prospect, Moscou 117463, Russie.

2. Fixe le siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

3. Nomme la société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 139.013, commissaire aux comptes de la société pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Frais et Acte Notarié

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille huit cent vingt-cinq Euros.

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la Personne Comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la Personne Comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, passé à Junglinster, à la date mentionnée en tête des présentes.

Le présent document a été lu au Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom de la Personne Comparante, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mai 2013. Relation GRE/2013/1965. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075078/668.

(130092938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

KLC Holdings III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.020.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 7 juin 2013

1. Les mandats de:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Madame Isabelle DONADIO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Nicolas GERARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

- Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG,

sont reconduits, avec effet au 3 mars 2013, pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée générale Statutaire de l'an 2019.

2. Le mandat de la société FIN-Contrôle S.A., Société Anonyme, en tant que commissaire aux comptes, avec siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, L-1882 LUXEMBOURG, est reconduit, avec effet au 3 mars 2013, pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013075099/25.

(130092428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Keystone Property Development, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 158.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013075097/11.

(130092307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Tishman Speyer Eland House Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 827.678,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.868.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013076049/18.

(130093945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

The TOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The TOWER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076044/11.

(130093552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Thor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.221.

L'adresse de l'administrateur de catégorie A Richard IVIMEY-COOK se situe désormais au 10, The Chestnuts, OX14 3YN Abingdon, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2013.

Référence de publication: 2013076045/11.

(130093164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Timken Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.002,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 166.164.

Assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2013

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

The Timken Company, a company organized under the laws of State of Ohio in the United States of America, having its registered office at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, Ohio, USA,

hereby represented by Mrs Andreea Antonescu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 25th April 2013.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Timken Lux Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 166.164, incorporated by a deed of the undersigned notary on 8 November 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 February 2012 under number 491, page 23522 (the "Company").

III. The articles of association of the Company have been amended by virtue of deed drawn up by Me. Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on 12 September 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 November 2012 under number 2732, page 131133.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

a. Increase of the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand one Euro (EUR 50,001.-) represented by fifty thousand one (50,001) shares (parts sociales) with a nominal

value of one Euro (EUR 1.-) each, to fifty thousand two Euro (EUR 50,002.-) represented by fifty thousand two (50,002) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

b. Issuance of one (1) new share (part sociale) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Share"), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales);

c. Acceptance of (i) the subscription for the New Share by The Timken Company, a company organized under the laws of State of Ohio in the United States of America, having its registered office at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, Ohio, USA, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") and (ii) the full payment of the New Share at nominal value, together with a total share premium amounting EUR 4,611,483 by a contribution in cash of an amount of EUR 4,611,484;

d. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 (Subscribed and authorised share capital) of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items a. to c.; and

e. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the Company's share capital by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand one Euro (EUR 50,001.-) represented by fifty thousand (50,001) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to fifty thousand two Euro (EUR 50,002.-) represented by fifty thousand two (50,002) shares (parts sociales) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to issue one (1) new share (part sociale) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (the "New Share"), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales).

Subscription/Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share at nominal value, together with a share premium of a total amount of four million six hundred and eleven thousand four hundred eighty three Euro (EUR 4,611,483.-), by contribution in cash of an amount of four million six hundred eleven thousand four hundred eighty four Euro (EUR 4,611,484.-).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES that the New Share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of four million six hundred eleven thousand four hundred eighty four Euro (EUR 4,611,484.-).

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend the first paragraph of Article 6.1 (Subscribed and authorised share capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed and Authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand two euro (EUR 50,002.-) represented by fifty thousand two (50,002) shares (parts sociales), of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand seven hundred euro (EUR 3,700.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

The Timken Company, une société organisée et existante selon les lois de l'état de l'Ohio, Etats-Unis, ayant son siège social au 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, Ohio, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Melle. Andreea Antonescu, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 avril 2013.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Timken Lux Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.164, constituée par acte du notaire instrumentant du 8 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 février 2012, numéro 491, page 23522 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant procès-verbal dressé par Me. Francis Kessler, notaire résidant à Esh-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 Septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 Novembre 2012 sous le numéro 2732, page 131133.

IV. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille un Euros (EUR 50.001,-) représenté par cinquante mille une (50.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à cinquante mille deux Euros (EUR 50.002,-) représenté par cinquante mille deux (50.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune;

b. Emission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part Sociale») et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

c. Acceptation de (i) la souscription de la Nouvelle Part Sociale par The Timken Company, une société organisée et existante selon les lois de l'état de l'Ohio, Etats- Unis, ayant son siège social au 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, OH 44706-0927, Ohio, Etats Unis d'Amérique, associé unique de la Société (l'«Associé Unique») et (ii) la libération totale de la Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 4.611.483 par un apport en numéraire de EUR 4.611.484;

d. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 (Capital souscrit et libéré) des statuts de la Société (les «Statuts»), afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points a. à c.; et

e. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille un Euros (EUR 50.001,-) représenté par cinquante mille une (50.001) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à cinquante mille deux Euros (EUR 50.002,-) représenté par cinquante mille deux (50.002) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de une Euro (EUR 1,-) (la «Nouvelle Part Sociale») et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription / Libération

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec prime d'émission d'un montant total de quatre millions six cent onze mille quatre cent quatre-vingt-trois Euro (EUR 4.611.483,-), par apport en numéraire d'un montant de quatre million six cent onze mille quatre cent quatre-vingt-quatre Euros (EUR 4.611.484,-).

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE que la Nouvelle Part Sociale a été libérée entièrement en espèces et que la Société a à sa disposition la somme totale de quatre million six cent onze mille quatre cent quatre-vingt-quatre Euros (EUR 4.611.484,-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 (Capital souscrit et libéré) des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à cinquante mille deux euro (EUR 50.002,-), représenté par cinquante mille deux (50.002) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille sept mille euros (EUR 3.700,-).

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Antonescu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2013. Relation: EAC/2013/5865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013076047/153.

(130093294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Thai Union EU Seafood 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.657.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Thai Union EU Seafood 1 S.A.

Johannes de Swart

Gérant

Référence de publication: 2013076041/14.

(130093824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Privium Selection Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.502.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076632/10.

(130094545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Nord Lounge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9233 Diekirch, 37, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.316.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12/06/2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013076614/17.

(130094599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.079.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 31 mai 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alexandre COL, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur
- Monsieur Dominique DUBOIS, Administrateur
- Monsieur Philippe VISCONTI, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer DELOITTE AUDIT S.à.r.l., en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Alexandre COL, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1211 Genève.

Administrateurs:

- Monsieur Alexandre COL, Banque Privée Edmond de Rothschild S.A., 18 rue de Hesse, CH-1211 Genève.
- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Dominique DUBOIS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG
- Monsieur Philippe VISCONTI, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE AUDIT S.à.r.l., 560 Rue de Neudorf, L - 2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076615/32.

(130094590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Partners Group Listed Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 143.187.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der Partners Group Listed Investments SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung vom 4. Juni 2013 der Partners Group Listed Investments SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl als Verwaltungsrat stellen sich

- Nikolaus Rummler, Vorsitzender
- Loris Di Vora, stellv. Vorsitzender
- Roland Roffler, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 4. Juni 2013.

Für Partners Group Listed Investments SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013076629/22.

(130094131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

PR-Kettering Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013076639/10.

(130093935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Salarlux Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.310.850,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.357.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth day of May.

Before Us, Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1. P4 Sub Continuing L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Marilyn KRECKÉ, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

2. Permira IV Continuing L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Marilyn KRECKÉ, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

3. P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Marilyn KRECKÉ, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Marilyn KRECKÉ, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey,

in their capacity as shareholders (the "Shareholders") of Salarlux Parent S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.357 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 March 2013, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles"). The Articles have not been amended since the incorporation.

The above mentioned powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to create ten (10) classes of shares from class A1 to class A10 and decision to convert the four million (4,000,000) existing shares of the Company into four million (4,000,000) class A1 shares.

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen million two hundred seventy thousand eight hundred fifty euros (EUR 16,270,850.-) so as to raise it from its present amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) to sixteen million three hundred ten thousand eight hundred fifty euros (EUR 16,310,850.-) by the creation and issuance of 159,108,500 class A1 shares, 163,108,500 class A2 shares, 163,108,500 class A3 shares, 163,108,500 class A4 shares, 163,108,500 class A5 shares, 163,108,500 class A6 shares, 163,108,500 class A7, 163,108,500 class A8, 163,108,500 class A9 and 163,108,500 class A10 each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) and having the rights and

obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash, together with a share premium in a total amount of one hundred forty-six million seven hundred ninety-seven thousand eight hundred fifty-four euros and ninety-one cents (EUR 146,797,854.91).

3. Decision to amend article 5 of the Articles to reflect the above mentioned resolutions.

4. Decision to insert new articles 8 and 9 in the Articles and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

5. Decision to amend article 20 (previous article 18) in the Articles.

6. Decision to insert a new article 21 in the Articles and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23.

After deliberation, the Shareholders pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create ten (10) classes of shares from class A1 to class A10 and decision to convert the four million (4,000,000) existing shares of the Company into four million (4,000,000) class A1 shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen million two hundred seventy thousand eight hundred fifty euros (EUR 16,270,850.-) so as to raise it from its present amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) to sixteen million three hundred ten thousand eight hundred fifty euros (EUR 16,310,850.-) by the creation and issuance of:

- one hundred fifty-nine million one hundred eight thousand five hundred (159,108,500) class A1 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A2 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A3 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A4 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A5 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A6 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A7 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A8 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A9 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A10 shares,

with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash, together with a share premium in a total amount of one hundred forty-six million seven hundred ninety-seven thousand eight hundred fifty-four euros and ninety-one cents (EUR 146,797,854.91).

Subscription and Payment

- P4 Sub Continuing L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 45,480,809 class A1 shares, 46,624,200 class A2 shares, 46,624,200 class A3 shares, 46,624,200 class A4 shares, 46,624,200 class A5 shares, 46,624,200 class A6 shares, 46,624,200 class A7, 46,624,200 class A8 shares, 46,624,200 class A9 shares and 46,624,200 class A10 shares paid up by a contribution in cash, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 4,650,986.09 shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 41,961,843.78 shall be allocated to the share premium account of the Company.

- P4 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 1,055,269 class A1 shares, 1,081,800 class A2 shares, 1,081,800 class A3 shares, 1,081,800 class A4 shares, 1,081,800 class A5 shares, 1,081,800 class A6 shares, 1,081,800 class A7, 1,081,800 class A8 shares, 1,081,800 class A9 shares and 1,081,800 class A10 shares paid up by a contribution in cash, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 107,914.69 shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 973,684.45 shall be allocated to the share premium account of the Company.

- Permira IV Continuing L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 108,854,979 class A1 shares, 111,591,600 class A2 shares, 111,591,600 class A3 shares, 111,591,600 class A4 shares, 111,591,600 class A5 shares, 111,591,600 class A6 shares, 111,591,600 class A7, 111,591,600 class A8 shares, 111,591,600 class A9 shares and 111,591,600 class A10 shares paid up by a contribution in cash, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 11,131,793.79 shall be allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 100,432,501.25 shall be allocated to the share premium account of the Company.

- Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 3,717,443 class A1 shares, 3,810,900 class A2 shares, 3,810,900 class A3 shares, 3,810,900 class A4 shares, 3,810,900 class A5 shares, 3,810,900 class A6 shares, 3,810,900 class A7, 3,810,900 class A8 shares, 3,810,900 class A9 shares and 3,810,900 class A10 shares paid up by a contribution in cash, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 380,155.43 shall be allocated to

the share capital of the Company and an amount of EUR 3,429,825.43 shall be allocated to the share premium account of the Company.

Such contributions in cash are now at the disposal of the Company, proof of which has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at sixteen million three hundred ten thousand eight hundred fifty euros (EUR 16,310,850.-) divided into:

- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A1 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A2 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A3 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A4 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A5 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A6 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A7 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A8 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A9 shares,
- one hundred sixty-three million one hundred eight thousand five hundred (163,108,500) class A10 shares,

all class A1 to class A10 shares are referred as the "A Shares", having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully paid up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to insert new articles 8 and 9 in the Articles and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall be read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of A Shares through the repurchase and cancellation of all the A Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of A Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

8.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of A Shares, such class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of A Shares of the repurchased and cancelled class of A Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each A Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

8.2 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of A Shares in issue in the class of A Shares to be repurchased and cancelled.

8.3 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of A Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of A Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the A Shares of the relevant class of A Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of A Shares the total amount of net profits attributable to that class of A Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running

costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of A Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P = freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of A Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L = losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Manager;

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per A Share within the relevant class to be paid to the Shareholders;

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares;

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of A Shares so redeemed."

" **Art. 9.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 20 (previous article 18) of the Articles, which shall now be read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 21 in the Articles and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the A Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A1 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A1 shares held by them, then,

- the holders of class A2 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class A2 shares held by them, then,

- the holders of class A3 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class A3 shares held by them, then,

- the holders of class A4 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class A4 shares held by them, then,

- the holders of class A5 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class A5 shares held by them, then,

- the holders of class A6 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class A6 shares held by them, then,

- the holders of class A7 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class A7 shares held by them, then,

- the holders of class A8 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the class A8 shares held by them, then,
- the holders of class A9 shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class A9 shares held by them, then,
- the holders of class A10 shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class A10 shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto and in accordance with the applicable provisions of such law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, that proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Par-devant le soussigné, Maître Mrc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

1. P4 Sub Continuing L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (tel que modifiée), agissant par son manager, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (tel que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représentée par Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privée à Guernesey;

2. Permira IV Continuing L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (tel que modifiée), agissant par son manager, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995 (tel que modifiée), agissant par son general partner Permira IV Managers Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représentée par Marilyn KRECKÉ, précitée, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privée à Guernesey;

3. P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représentée par Marilyn KRECKÉ, précitée, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privée à Guernesey;

4. Permira Investments Limited, agissant par son nominee Permira Nominees Limited ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, ici représentée par Marilyn KRECKÉ, précitée, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privée à Guernesey,

en tant qu'associés (les "Associés") de Salarlux Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.357 (la "Société") et constituée par un acte notarié rédigé par le notaire soussigné en date du 22 mars 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts"). Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Les procurations susmentionnées, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de créer dix (10) classes de parts sociales, nommées parts sociales de classe A1 à parts sociales de classe A10, et de convertir les quatre millions (4.000.000) de parts sociales existantes de la Société en quatre millions (4.000.000) parts sociales de classe A1.

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize millions deux cent soixante-dix mille huit cent cinquante euros (EUR 16.270.850,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à seize millions trois cent dix mille huit cent cinquante euros (EUR 16.310.850,-), par la création et l'émission de 159.108.500 parts sociales de classe A1, 163.108.500 parts sociales de classe A2, 163.108.500 parts sociales de classe A3, 163.108.500 parts sociales de classe A4, 163.108.500 parts sociales de classe A5, 163.108.500 parts sociales de classe A6, 163.108.500 parts sociales de classe A7, 163.108.500 parts sociales de classe A8, 163.108.500 parts sociales de classe A9 et 163.108.500 parts sociales de classe A10, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérées par voie d'apport en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 146.797.854,91).

3. Décision de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions susmentionnées.

4. Décision de créer de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts et de renuméroter par conséquent les articles actuels 8 à 20 en articles 10 à 22 des Statuts.

5. Décision de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts.

6. Décision de créer un nouvel article 21 dans les Statuts et de renuméroter par conséquent les articles actuels 21 et 22 (précédents articles 19 et 20) en articles 22 et 23 des Statuts.

Après délibération, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer dix (10) classes de parts sociales, nommées parts sociales de classe A1 à parts sociales de classe A10, et de convertir les quatre millions (4.000.000) de parts sociales existantes de la Société en quatre millions (4.000.000) parts sociales de classe A1.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize millions deux cent soixante-dix mille huit cent cinquante euros (EUR 16.270.850,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à seize millions trois cent dix mille huit cent cinquante euros (EUR 16.310.850,-) par la création et l'émission de:

- cent cinquante-neuf millions cent huit mille cinq cents (159.108.500) parts sociales de classe A1,
- cent soixante-trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A2,
- cent soixante-trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A3,
- cent soixante-trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A4,
- cent soixante-trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A5,
- cent soixante-trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A6,
- cent soixante-trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A7,
- cent soixante-trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A8,
- cent soixante-trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A9,
- cent soixante-trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A10,

ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée par voie d'apport en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante-quatre euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 146.797.854,91).

Souscription et Paiement

- P4 Sub Continuing L.P.1, susmentionné, déclare souscrire à la propriété de 45.480.809 parts sociales de classe A1, 46.624.200 parts sociales de classe A2, 46.624.200 parts sociales de classe A3, 46.624.200 parts sociales de classe A4, 46.624.200 parts sociales de classe A5, 46.624.200 parts sociales de classe A6, 46.624.200 parts sociales de classe A7, 46.624.200 parts sociales de classe A8, 46.624.200 parts sociales de classe A9 et 46.624.200 parts sociales de classe A10, libérées par voie d'un apport en numéraire, lequel sera alloué comme suit: un montant de EUR 4.650.986,09 sera alloué au capital social de la Société et un montant de EUR 41.961.843,78 sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

- P4 Co-Investment L.P., susmentionné, déclare souscrire à la propriété de 1.055.269 parts sociales de classe A1, 1.081.800 parts sociales de classe A2, 1.081.800 parts sociales de classe A3, 1.081.800 parts sociales de classe A4,

1.081.800 parts sociales de classe A5, 1.081.800 parts sociales de classe A6, 1.081.800 parts sociales de classe A7, 1.081.800 parts sociales de classe A8, 1.081.800 parts sociales de classe A9 et 1.081.800 parts sociales de classe A10, libérées par voie d'un apport en numéraire, lequel sera alloué comme suit: un montant de EUR 107.914,69 sera alloué au capital social de la Société et un montant de EUR 973.684,45 sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira IV Continuing L.P.2, susmentionné, déclare souscrire à la propriété de 108.854.979 parts sociales de classe A1, 111.591.600 parts sociales de classe A2, 111.591.600 parts sociales de classe A3, 111.591.600 parts sociales de classe A4, 111.591.600 parts sociales de classe A5, 111.591.600 parts sociales de classe A6, 111.591.600 parts sociales de classe A7, 111.591.600 parts sociales de classe A8, 111.591.600 parts sociales de classe A9 et 111.591.600 parts sociales de classe A10, libérées par voie d'un apport en numéraire, lequel sera alloué comme suit: un montant de EUR 11.131.793,79 sera alloué au capital social de la Société et un montant de EUR 100.432.501,25 sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira Investments Limited, susmentionné, déclare souscrire à la propriété de 3.717.443 parts sociales de classe A1, 3.810.900 parts sociales de classe A2, 3.810.900 parts sociales de classe A3, 3.810.900 parts sociales de classe A4, 3.810.900 parts sociales de classe A5, 3.810.900 parts sociales de classe A6, 3.810.900 parts sociales de classe A7, 3.810.900 parts sociales de classe A8, 3.810.900 parts sociales de classe A9 et 3.810.900 parts sociales de classe A10, libérées par voie d'un apport en numéraire, lequel sera alloué comme suit: un montant de EUR 380.155,43 sera alloué au capital social de la Société et un montant de EUR 3.429.825,43 sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Ces apports en numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à seize millions trois cent dix mille huit cent cinquante euros (EUR 16.310.850,-) représenté par:

- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A1;
- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A2;
- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A3;
- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A4;
- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A5;
- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A6;
- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A7;
- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A8;
- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A9;
- cent soixante trois millions cent huit mille cinq cents (163.108.500) parts sociales de classe A10.

L'ensemble des parts sociales de classe A1 à A10 sont qualifiées de "Parts Sociales A", ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) et toutes entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre de parts existantes."

Quatrième résolution

Les Associés décident d'insérer de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts et de renuméroter par conséquent les articles actuels 8 à 20 en nouveaux articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales A par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales A émises dans de telle(s) classe(s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales A, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe A10).

8.1 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales A, une telle classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale A de la classe détenue par eux et rachetée et annulée.

8.2 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales A émises dans la classe de Parts Sociales A devant être rachetée et annulée.

8.3 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. La Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales A pertinente sera le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales A pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales A pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales A de la classe de Parts Sociales A concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

- "Montant Disponible" signifie en relation avec la classe de Parts Sociales A pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales A (sous réserve des dispositions de l'article 21 des présents Statuts)(y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe d'Actions conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe de Parts Sociales A pertinente conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales A devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises de côté pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance;

- "Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociale A dans chaque classe pertinente à payer aux Associés;

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales concernée;

- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la classe de Parts Sociales A ainsi rachetée."

" **Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une classe de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera (ou: seront) librement distribuable (s) par la Société."

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes seront arrêtés et le ou les gérant(s) dresseront un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

Sixième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts et de renuméroter par conséquent les articles 21 et 22 (précédents articles 19 et 20) en articles 22 et 23 des Statuts:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales A ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de part sociales de classe A1 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des part sociales de classe A1 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de part sociales de classe A2 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des part sociales de classe A2 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de part sociales de classe A3 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des part sociales de classe A3 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de part sociales de classe A4 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des part sociales de classe A4 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de part sociales de classe A5 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des part sociales de classe A5 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de part sociales de classe A6 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des part sociales de classe A6 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de part sociales de classe A7 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des part sociales de classe A7 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de part sociales de classe A8 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des part sociales de classe A8 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de part sociales de classe A9 seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des part sociales de classe A9 détenus par eux, puis,
- les détenteurs de part sociales de classe A10 seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de parts sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de parts sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les parts sociales de classe A10).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les parts sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements relatifs et conformément aux dispositions applicables de ladite loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intermédiaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. Krecké et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2013. LAC/2013/25300. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076671/476.

(130094048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Rho Ventures AWS Canada, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 142.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076661/10.

(130094562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Rister S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.249.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RISTER S.A.

Référence de publication: 2013076662/11.

(130094134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Rister S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.249.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

RISTER S.A.

Référence de publication: 2013076663/11.

(130094135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Promepla Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.512.395,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.583.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1. AGORA Capital S.à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 171024, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal;

2. ISKANDAR Capital S.à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 171025, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal;

3. SEFFANA S.à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 171023, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal;

4. SEFFANIA S.à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated and existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 171022, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "PROMEPLA GROUP S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173583, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of February 1st, 2013 under number 249. The articles of incorporation have not been amended since.

III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, all with a nominal value of EUR 1,00 (one Euro) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,499,895 (one million four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and ninety-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 1,512,395 (one million five hundred and twelve thousand three hundred and ninety-five euros) by the issue of 1,499,895 (one million four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and ninety-five) new shares having a par value of EUR 1.00 (one euro) each.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares from Seffania S.A.

3.- Amendment of article 8 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

4.- To change the Company's financial year closing date, from December 31 to September 30.

5.- To fix the next closing date year on September 30, 2013.

6.- To amend articles 16 and 17 of the Articles of Association.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution:

The shareholders, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decide to increase the issued share capital by EUR 1,499,895 (one million four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and ninety-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to EUR 1,512,395 (one million five hundred and twelve thousand three hundred and ninety-five euros) by the issue of 1,499,895 (one million four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and ninety-five) new shares having a par value of EUR 1.00 (one euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in France.

Second resolution

The shareholders accept the subscription of the new shares by themselves, that is to say:

- AGORA Capital S.a r.l., prenamed, for all the 375,105 (three hundred seventy-five thousand one hundred and five) new shares to be issued.

- ISKANDAR Capital S.a r.l., prenamed, for all the 442,935 (four hundred and forty-two thousand nine hundred and thirty-five) new shares to be issued.

- SEFFANA S.a r.l., prenamed, for all the 240,195 (two hundred and forty thousand one hundred and ninety-five) new shares to be issued.

- SEFFANIA S.a r.l., prenamed, for all the 441,660 (four hundred and forty-one thousand six hundred and sixty) new shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned:

- AGORA Capital S.a r.l. who declares to subscribe to the 375,105 (three hundred seventy-five thousand one hundred and five) new shares and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

- ISKANDAR Capital S.a r.l. who declares to subscribe to the 442,935 (four hundred and forty-two thousand nine hundred and thirty-five) new shares and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

- SEFFANA S.à r.l. who declares to subscribe to the 240,195 (two hundred and forty thousand one hundred and ninety-five) new shares and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

- SEFFANIA S.à r.l. who declares to subscribe to the 441,660 (four hundred and forty-one thousand six hundred and sixty) new shares and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contributions

15,299 shares of a par value of EUR 16.00 each, representing 99,993% of the share capital of a French company named "Seffania S.A.", Société anonyme, with registered office at 53, rue Boissiere, 75116 Paris, France, incorporated with a share capital of EUR 244,800 divided into 15,300 (fifteen thousand three hundred) shares of a par value of EUR 16.00 each,

registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 411 853 609, remunerated by issue of 1,499,895 (one million four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and ninety-five) new shares in PROMEPLA GROUP S.à r.l.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 1,499,895 (one million four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and ninety-five euros).

The subscribers request that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of EUR 1,499,895 (one million four hundred and ninety-nine thousand eight hundred and ninety-five euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares have been given to the undersigned notary by the Extraordinary General Meeting held in front of notary dated March 26, 2013 of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of AGORA Capital S.à r.l.,

ISKANDAR Capital S.à r.l., SEFFANA S.à r.l. and SEFFANIA S.à r.l. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

AGORA Capital S.à r.l., ISKANDAR Capital S.à r.l., SEFFANA S.à r.l. and SEFFANIA S.à r.l., contributors prenamed here represented as stated here above, declare:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to these companies;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- all the shares do not apply for the French "PEE - Plan Epargne Entreprise";
- they have checked that these shares are owned by these companies;
- all formalities shall be carried out in France in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

A statement of contribution value by which the managers acknowledge having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend the article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 1,512,395 (one million five hundred and twelve thousand three hundred and ninety-five euros) represented by 1,512,395 (one million five hundred and twelve thousand three hundred and ninety-five) shares with a par value of EUR 1.00 (one euro) each."

Fourth resolution:

The shareholders decide to change the Company's financial year closing date, from December 31 to September 30.

Fifth resolution:

The shareholders decide to fix the closing date for this year, having started on December 12th, 2012, to September 30th, 2013.

The next financial year will start on October 1st, 2013 and end on September 30th, 2014.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholders decide to amend articles 16 and 17 of the Articles of Association and to give them the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on October 1st and closes on September 30th of the following year.

Art. 17. Each year, as of the 30th of September, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with this operation, have been estimated at about two thousand nine hundred Euro (EUR 2.900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. AGORA Capital S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171024, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

2. ISKANDAR Capital S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171025, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

3. SEFFANA S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171023, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

4. SEFFANIA S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171022, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «PROMEPLA GROUP S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173583, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 249 du 1^{er} février 2013. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un Euro) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.499.895 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.512.395 (un million cinq cent douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros) par l'émission de 1.499.895 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions de Seffania S.A.

3.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

- 4.- Changement de la date de clôture de l'exercice social de la société du trente et un décembre au trente septembre.
 - 2.- Fixation la date de la prochaine clôture de cette année au 30 septembre 2013.
 - 3.- Modification des articles seize et dix-sept des statuts.
- V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décident d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.499.895 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.512.395 (un million cinq cent douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros) par l'émission de 1.499.895 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune, le tout intégralement payé par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social en France.

Deuxième résolution:

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par eux-mêmes, à savoir:

- AGORA Capital S.à r.l., prédésignée, pour l'intégralité des 375.105 (trois cent soixante-quinze mille cent cinq) parts sociales nouvelles à émettre.
- ISKANDAR Capital S.à r.l., prédésignée, pour l'intégralité des 442.935 (quatre cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales nouvelles à émettre.
- SEFFANA S.à r.l., prédésigné, pour l'intégralité 240.195 (deux cent quarante mille cent quatre-vingt-quinze) parts sociales nouvelles à émettre.
- SEFFANIA S.à r.l., prédésigné, pour l'intégralité des 441.660 (quatre cent quarante et un mille six cent soixante) parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de rapporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite:

- AGORA Capital S.à r.l., laquelle a déclaré souscrire les 375.105 (trois cent soixante-quinze mille cent cinq) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit.
- ISKANDAR Capital S.à r.l., laquelle a déclaré souscrire les 442.935 (quatre cent quarante-deux mille neuf cent trente-cinq) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit.
- SEFFANA S.à r.l., laquelle a déclaré souscrire les 240.195 (deux cent quarante mille cent quatre-vingt-quinze) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit.
- SEFFANIA S.à r.l., laquelle a déclaré souscrire les 441.660 (quatre cent quarante et un mille six cent soixante) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

15.299 actions d'une valeur nominale de EUR 16 chacune, de "Seffania S.A.", une société régie par les lois de France, avec siège social au 53, rue Boissière, 75116 Paris, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 411 853 609, représentant 99,993 % du capital social de cette dernière, estimé à EUR 244.800 (deux cent quarante-quatre mille huit cents euros) divisé en 15.300 (quinze mille trois cents) actions; par l'émission de 1.499.895 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales nouvelles de Promepla Group S.à r.l..

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 1.499.895 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze euros).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à PROMEPLA GROUP S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 1.499.895 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les actes d'assemblée extraordinaire tenus devant notaire le 26 mars 2013 des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants d'AGORA Capital S.à r.l., ISKANDAR Capital S.à r.l., SEFFANA S.à r.l. et SEFFANIA S.à r.l. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

AGORA Capital S.à r.l., ISKANDAR Capital S.à r.l., SEFFANA S.à r.l. et SEFFANIA S.à r.l., prédésignés, apporteurs ici représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- que les actions ne font pas partie du PEE - Plan Epargne Entreprise;

- que les actions de Seffania S.A. sont entièrement libérées;
- qu'elles sont sous forme nominative;
- qu'ils sont les seuls plein propriétaires et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;
- Il a été vérifié que ces actions leur appartiennent;

Intervention des gérants

Un certificat d'évaluation des gérants reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 1.512.395 (un million cinq cent douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros), représenté par 1.512.395 (un million cinq cent douze mille trois cent quatre-vingt-quinze) parts sociales de EUR 1,00 (un euro) chacune. »

Quatrième résolution:

Les associés décident de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 30 septembre.

Cinquième résolution:

Les associés décident de fixer la date de clôture de cette année au 30 septembre, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 12 décembre 2012 se termine le 30 septembre 2013.

Le prochain exercice social commencera le 1^{er} octobre 2013 et se terminera le 30 septembre 2014.

Sixième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier les articles seize et dix-sept des statuts pour leur donner la signification suivante:

Art. 16. L'exercice social commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 30 septembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette opération, s'élève à environ deux mille neuf cents Euros (EUR 2.900.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2013. LAC/2013/24631. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076642/292.

(130094342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

RE Acqua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.581.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013076655/11.

(130094339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Real Estate Prime Locations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.858.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076657/10.

(130094025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Rosny Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.035.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076652/10.

(130094631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Reasar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.792.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076659/9.

(130093908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Parker Hannifin Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.186.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire ainsi qu'une augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013076628/14.

(130094179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Progene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013076641/11.

(130094254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Promepla Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.583.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076643/10.

(130094437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Prefood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.193.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076640/10.

(130094659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Securisk, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.005.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 29 mai 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- LYS CONSEIL S.P.R.L représentée par Monsieur Laurent LEVAUX

- M. Maurits BEEREPOOT

- Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A. représentée par Madame Sophie VANDEVEN

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PricewaterhouseCoopers

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société SECURISK

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013076696/23.

(130094222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

SADMI (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 30.744.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23.05.2013 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, REMIENNE Jacques, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2019

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013076689/17.

(130093925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Swedmec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 102.144.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 28 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013076688/14.

(130094204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Sources Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4772 Pétange, 41A, rue de la Piscine.
R.C.S. Luxembourg B 69.985.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 06 mai 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur ZÜRCHER Erwin et de Monsieur HANON Pete en tant qu'administrateur a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société Emaxame-European Management Agency S.A. en tant que commissaire aux comptes a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Fiducial Expertise S.A. en tant que nouvel commissaire aux comptes a été acceptée pour une durée de six ans

Administrateur délégué:

Monsieur Albert DESEFANS,

demeurant à L-4772 Pétange, 41 A, rue de la Piscine

Commissaire aux comptes:

Fiducial Expertise S.A.

81 rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 06 mai 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013076711/23.

(130094313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Serimnir Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.142.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration:

En date du 7 juin 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- De coopter Madame Elise Lethuillier, demeurant professionnellement au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Frédéric Otto, démissionnaire au 6 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076701/14.

(130094245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Skype Software, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 100.467.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076704/11.

(130094070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Sephira SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.655.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEPHIRA S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013076700/11.

(130094323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Robeco Lux-O-Rente, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.779.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2013 a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Stefan GORDIJN, SAM AG, Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich;

Madame Edith SIERMANN, Robeco Groep N.V., 120, Coolsingel, NL - 3011 AG Rotterdam

Monsieur Rob van BOMMEL, Robeco Groep N.V., Coolsingel 120 NL-3011 AG Rotterdam

jusqu' à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Cette Assemblée Générale Ordinaire a nommé comme Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young, Luxembourg pour la même période d'un an jusqu'à l'AGO qui se tiendra en 2014.

Pour ROBECO LUX-O-RENTE
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013076665/18.

(130094632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

RéA FIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.469.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076646/9.

(130093909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

RapidEye S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 165.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076648/9.

(130094127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Restaurant-Pizzeria Il Fragolino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 56-58, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013076660/9.

(130094642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Pynchon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 166.364.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077377/9.

(130095075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Oslo Investments, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077359/9.

(130095442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.732.

Monsieur Roland Cimolino, demeurant 43 Parc Lésigny à 5753 Frisange, informe, par la présente, le public de la démission de sa fonction de gérant de la société PREMIER SàRL (B133732) avec effet au 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077397/9.

(130095686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Premier Voet, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 78.511.

Monsieur Roland Cimolino, demeurant 43 Parc Lésgny à 5753 Frisange, informe, par la présente, le public de sa démission d'associé et gérant de la société PREMIER VOET SàRL (B78511) avec effet au 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077398/9.

(130095688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Point Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6474 Echternach, Zone d'Activités Schmatzacht.

R.C.S. Luxembourg B 163.060.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077393/9.

(130095023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 160.861.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077411/9.

(130095339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Rheimolux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 86.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077420/9.

(130095173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

RHG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077421/9.

(130094912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Arnica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078289/9.

(130097002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.
